



Un projet éolien révisé mais toujours aussi dangereux et nuisible

Chères et chers adhérents,

Comme nous pouvions le prévoir, le promoteur du projet éolien de Vanosc a déposé à la DREAL une nouvelle version de son projet, dont voici les grandes lignes. La carte ci-dessous montre l'emplacement des cinq mâts envisagés.

L'un des mâts, celui qui se trouvait le plus près du captage du Malbuisson, a été déplacé : cela protège un peu, pas entièrement, la source qui alimente le village, mais laisse exposées toutes les sources privées du massif, qui ne sont pas du tout protégées ni même prises en considération.

Le risque incendie n'est toujours pas pris en compte de façon responsable et convaincante.

Sur le plan de la biodiversité, le promoteur reconnaît ne pas pouvoir éviter certaines nuisances et demande en conséquence quatre dérogations : trois dérogations pour être autorisé à perturber des espèces animales protégées (plusieurs sortes de chauve-souris et d'oiseaux : pic épeiche, pic noir, chevêchette d'Europe, chouette de Tenglman) et une pour être autorisé à détruire des espèces végétales protégées (*Buxbaumia viridis* et *Orthotrichum rogeri*). Il propose de compenser ces nuisances en créant à proximité des zones de sénescence, c'est-à-dire des zones dont les propriétaires s'interdisent toute forme d'intervention perturbatrice jusqu'à l'effondrement des arbres.

Il va sans dire que nous restons plus que jamais mobilisé-es !

Le président, Jean-Marc Serve



En collaboration avec l'ACAV, Association des Commerçants et Artisans de Vanosc, notre association organise,

Le dimanche 7 juillet 2024, de 10h à 18h, au col de la Charousse

Une journée d'échanges, d'information, de réflexion et de convivialité autour du projet éolien de Vanosc. Nous pourrons marcher dans la forêt pour découvrir plus en détails le site et sa flore, entendre des présentations sur l'éolien et ses impacts sur les ressources en eau et la biodiversité, admirer une exposition photo de Bruno Paccard pour retrouver la nature vanoscoise de naguère, et bien sûr partager un repas ou un verre en toute amitié... Nous espérons vous y rencontrer nombreuses et nombreux.





*L'imposture du démantèlement
(rapport de Jacques Ricour et Jean-Louis
Remouit pour le Collectif Énergie-Vérité,
décembre 2020)*

Ce rapport met en évidence :

- Qu'il n'existe pas de filière de retraitement des pales éoliennes dont le sort après broyage est d'être brûlées dans des cimenteries au prix de considérables émissions de CO2.
- Que le coût du démantèlement (600 000€ pour une éolienne de 3MW) est absolument sans commune mesure avec les garanties financières annoncées par les porteurs de projets, garanties qui représentent à peine 15% du coût total à prévoir.

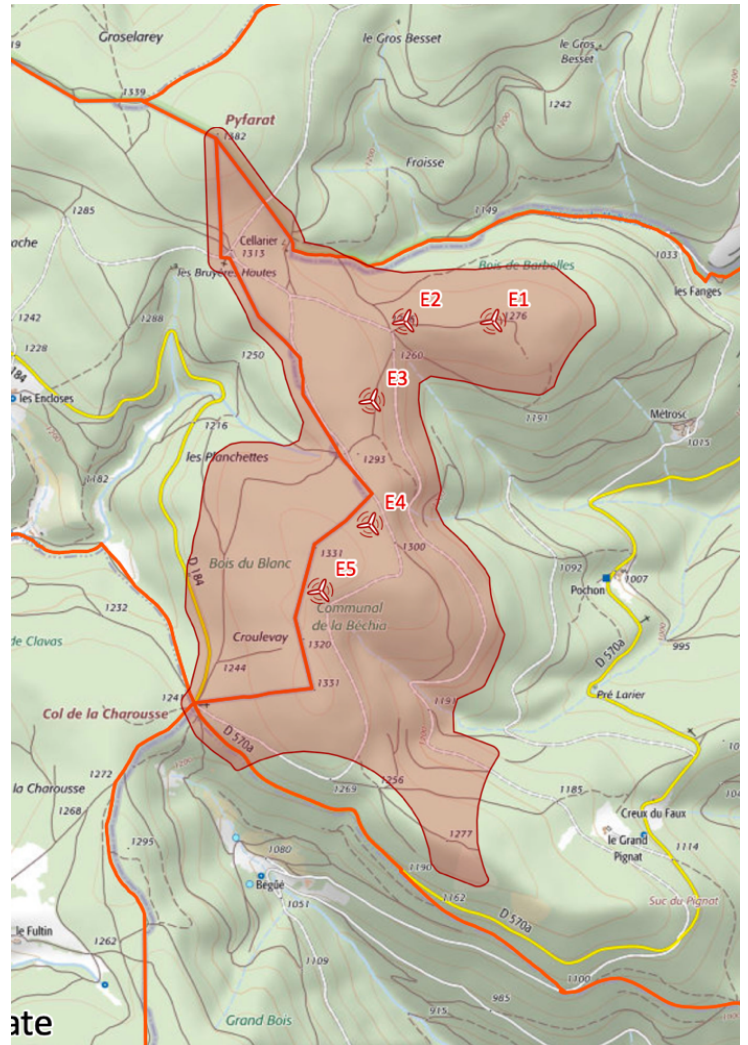
En conséquence, les éoliennes d'aujourd'hui sont les friches industrielles du futur !

*Reconnaissance de la dépréciation immobilière
Jugement de la Cour d'Appel de Rennes,
12/03/2024*

La Cour d'appel administrative d'appel de Rennes, par jugement du 12 mars 2024, a condamné l'entreprise responsable à payer des réparations financières en raison de la dépréciation immobilière subie par 13 riverains d'un parc éolien. Les nuisances sonores, infrasonores, visuelles, qui sont toujours importantes, atteignent dans ce contexte particulier des niveaux particulièrement sévères. Toujours est-il que le montant des réparations financières à payer se monte à près de 50 000€ par requérant.

Malgré la spécificité du contexte, ce jugement confirme la responsabilité des parcs éoliens dans les atteintes à la qualité de vie et à la valeur du patrimoine pour les riverains.

VANOSC : emplacement prévu pour les cinq mâts



**Nous vous invitons à consulter notre site, en particulier
la page Presse qui est régulièrement mise à jour !
<https://www.preservonsvanosc.com/presse>**

Association Préservez Vanosc !

Le Grand Pignat 07690 Vanosc — preservonsVanosc@gmail.com

Préservons Vanosc !



ASSOCIATION PRÉSERVONS VANOSC! BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Adhésion individuelle: 5€ Dons et soutien: €

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Signature:

Chèque à l'ordre de Association Préservons Vanosc

Bulletin et chèque à retourner à
Association *Préservons Vanosc!*
Le Grand Pignat – 07690 Vanosc



www.preservonsvanosc.com



ASSOCIATION PRÉSERVONS VANOSC! BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Adhésion individuelle: 5€ Dons et soutien: €

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Signature:

Chèque à l'ordre de Association Préservons Vanosc

Bulletin et chèque à retourner à
Association *Préservons Vanosc!*
Le Grand Pignat – 07690 Vanosc



www.preservonsvanosc.com



Association *Préservons Vanosc !*

Le Grand Pignat 07690 Vanosc — preservonsVanosc@gmail.com



Préservons Vanosc !

N°15 – Mai 2024



<https://www.preservonsvanosc.com/>